



Divorce et liquidation/comment se fait le partage ???

Par **lili 68**, le **26/09/2008** à **22:59**

Bonjourrrrr
Nous allons divorcer
j'aimerais savoir comment va se passer le partage des liquidités ?
Nous n'avons pas de contrat de mariage (mariage en 2003)
Avant le mariage nous avons acheté une maison. nous avons fait un prêt.
mon apport pour la maison : 10 000 euros
l'apport de ma femme : 40 000 euros
si nous revendons la maison il nous restera 100 000 euros.
comment se fera le partage de cet argent ?
 $100\,000 / 2 = 50\,000$ pour chacun auxquels je dois déduire 30 000 euros et les donner à ma femme car elle a fait un apport de 30 000 euros supérieur au mien
???
nou : $100\,000 - 40\,000 - 10\,000 = 50\,000$ que nous nous partageons soit 25 000 pour chacun et elle récupère sa mise de départ de 40 000 et moi 10 000
donc j'aurais : 25 000 + 10 000 et elle aura 25 000 + 40 000
???
faut-il calculer un taux d'intérêt sur l'apport ?
net qui fait la liquidation de la communauté ?? (nous divorçons à l'amiable)
merci

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **00:10**

Votre solution N°2 est la plus proche des usages.
Normalement, on calcule en fonction de la valeur du bien lors de l'achat et de sa valeur de revente, car plus-value ou moins-values doivent profiter ou être supportées par les 3 : Vous, Madame, la communauté
Tirez en un coefficient que vous appliquez à chaque apport.
Le reste est à diviser en 2 parts égales.
Exemple
Achat 160.000 revente 192.000 soit +30%
Monsieur recevra 13.000, Madame 52.000, soit 65.000, reste 35.000, soit 17.500 chacun.